



Déclaration liminaire **CAP Locales du 16 DECEMBRE 2015**

Mouvement local d'affectation **au 1er mars 2016**

Madame la Présidente,

Cette CAP se réunit dans un contexte de politique générale dégradée pour les salariés, retraités et privés d'emploi. Pour la CGT, l'instauration de l'état d'urgence ne peut être que de courte durée. Nous sommes favorables à un renforcement de la sécurité et des libertés des citoyens. Cela passe par l'arrêt des suppressions d'emplois dans la fonction publique, et donc aussi un renforcement des moyens humains. Il ne faut pas confondre des moyens et des effectifs de police et gendarmerie supplémentaires avec une restriction des libertés individuelles et collectives. De même, combattre, écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi. Elle refuse que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent. Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés. Cette situation douloureuse touche la conscience de chacun des citoyens, mais c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme et l'obscurantisme.

La justice sociale exige, entre autre, une redistribution des richesses produites. A l'inverse, les « solutions » du gouvernement favorisent largement les grandes entreprises et les actionnaires, au détriment du droit du travail, des salaires, de l'emploi stable et du service public. Nous visons là notamment le pacte de responsabilité, le projet de loi Macron, le CICE, etc.

Pour la CGT, il faut au contraire augmenter les salaires, maintenir et développer l'emploi public, utile à la population, en particulier dans notre administration, pour lutter efficacement contre la fraude. De plus les attermolements multiples concernant les dispositions fiscales obligent les agents à rattraper les mauvais choix politiques au lieu de consacrer leur temps à accomplir leurs missions. A titre d'exemple, nous pouvons citer la suppression de la case E générant une augmentation du contentieux/gracieux. La gestion catastrophique de cette situation a entraîné une augmentation de la charge de travail et du mal être.

Les résultats des élections régionales démontrent l'urgence sociale. Ils sont les expressions des violences subies par les salariés de ce pays. Nous avons eu droit à un défilé de « j'ai entendu le message des français », « nos compatriotes sont abandonnés », etc... Cependant face à ce constat d'abandon, en particulier dans le monde rural, aucun parlementaire n'a eu l'idée de réimplanter des services publics !

Au contraire, dans la Fonction Publique, c'est un protocole d'accord censé moderniser les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui a été proposé à la signature le 30 septembre dernier.

Alors que le dispositif vient d'être rejeté par les OS qui représentent plus de 50 % des fonctionnaires, le Premier Ministre vient d'annoncer que le gouvernement appliquerait le protocole de manière unilatérale. Bel exemple de démocratie !

Un des objectifs de ce protocole est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre une mobilité forcée entre les 3 versants de la Fonction Publique.

Comment, alors, ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois, que nous subissons depuis plus de dix ans, conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP.

La Direction Générale des Finances Publiques s'inscrit dans cette logique et constitue même un cœur de cible pour le gouvernement. **Et les premiers à payer les pots cassés, ce sont les agents.** Ils ne cessent de subir le sabordage de leurs missions pleinement utiles à la société et aux citoyens. Ils ne cessent « d'encaisser » les suppressions d'emplois massives et incessantes qui aggravent leurs conditions de travail.

Et comme si cela ne suffisait pas, les **règles de gestion sont attaquées**, soit disant pour éviter les excès du turn-over et pourvoir les emplois vacants, alors que le système cible de la fusion vient à peine d'être mis en place !

Pour commencer, la DG supprime le mouvement complémentaire (sauf pour les agents C) alors qu'il en est seulement à sa deuxième année de fonctionnement. La CGT rappelle que la mutation est un droit. Avoir un mouvement complémentaire permet de prendre en compte des situations nouvelles. Cela laisse aussi le choix aux agents de muter au 1^{er} septembre ou au 1^{er} mars N+1.

Elle restreint également le choix des structures dès le niveau national en arguant que les collègues auraient le choix en local.

Enfin, la pire provocation pour les collègues qui suivent leur formation à l'ENFIP : elles et ils vont se voir obligés de rester dans leur spécialité pendant 3 ans.

Ces décisions sont inadmissibles, et confirment que le dialogue social n'est en fait qu'un monologue ! Ce recul sur les règles de mutation est un constat de plus de l'échec de la fusion DGI/CP.

Dans le Morbihan, les **24** suppressions d'emplois supplémentaires vont se traduire dans les postes et services par une dégradation accrue des conditions de travail et une diminution du service public.

Les services sont exsangues et de nombreux agents sont mis dans l'incapacité de faire face à toute leur charge de travail. Cela engendre également un glissement des tâches toujours sans reconnaissance et sans requalification des agents alors qu'un C technique fait le travail d'un C administratif, qu'un C fait le boulot d'un B etc.

Il faut stopper les suppressions d'emplois et donner à chaque agent la possibilité d'exercer correctement ses missions. **Il y a urgence !**

Les solutions proposées sont elles-mêmes génératrices de stress et de démolition du service public. A ce sujet, les élus CGT vous redisent la ferme **opposition** de notre organisation à la **démarche stratégique**. Toutes ces restructurations, réorganisations mettent à mal le service public auquel les agents sont très attachés.

« **Faire mieux avec moins** » qui résume la politique actuelle se fait au détriment des conditions de vie au travail des agents sans répondre aux besoins de la population. La direction, en appliquant cette politique, est responsable des effets désastreux sur la santé de ses agents.

S'agissant du mouvement local **morbihannais**, les élus CGT tiennent à exprimer leur mécontentement : ce mouvement du 1er mars 2016 est famélique. C'est la démonstration de la volonté politique de la direction générale de ne pas combler les vacances d'emplois dans les départements et de refuser les mutations possibles pour de nombreux collègues. Pour la CGT, le

mouvement du 1er mars doit être un vrai mouvement, pas un mouvement complémentaire réduit comme peau de chagrin.

La CGT revendique l'arrêt des suppressions d'emplois et le recrutement d'agents à hauteur des besoins réels. Cela permettrait non seulement d'améliorer la situation, de plus en plus inquiétante, des agents et des services mais aussi de donner des possibilités supplémentaires de mutation à des collègues qui attendent depuis plusieurs années. Concernant l'examen du mouvement local, nous interviendrons au cours de la séance. Et pour toutes les raisons que nous avons évoquées, les élus CGT voteront contre ce mouvement à l'issue de cette CAPL.